Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_051-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 21 avril 2026

Délibération n°2026-04-051

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 39	Votants : 41

Désignation des représentants de la CCPL au sein de la Mission Locale du Pays de Morlaix

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire
Ont donné procuration	Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane
Absent(s)	Mme GUILLERM Elisabeth Mme PÉRON Morgane M. GAUNEZ Romain Mme LEGAL Juliette

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Mission Locale du Pays de Morlaix est une association ayant pour but de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du Pays de Morlaix.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_051-DE

L'association est composée de membres de droit et de membres adhérents répartis en 4 collèges :
- le collège des élus,
- le collège des représentants des administrations,
- le collège des partenaires économiques et sociaux,
- le collège des associations et organismes concourant à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 36 membres dont 2 représentants titulaires de la CCPL et 1 représentant suppléant.

Il convient donc de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires et d'1 représentant suppléant au sein de cette instance, conformément aux statuts de l'association de la Mission Locale du Pays de Morlaix.

Mmes Guillerm Elisabeth, Péron Morgane, Legal Juliette, membres à désigner, sont invitées à quitter la séance et ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**

- **Procède à la désignation de 2 représentants titulaires au sein de la Mission Locale du Pays de Morlaix :**
  - **Mme GUILLERM Elisabeth**
  - **Mme PERON Morgane**

- **Procède à la désignation d'1 représentant suppléant au sein de la Mission Locale du Pays de Morlaix :**
  - **Mme LEGAL Juliette**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.

Le Président,
Henri BILLON.



